



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

---

## DÉCLARATION DU MOUVEMENT DE LA PAIX

---

# Nouveau tir du missile nucléaire M51

## **Le Mouvement de la Paix appelle partout en France à des actions publiques le mercredi 7 juillet 2021**

Le mercredi 28 avril 2021, la France a procédé à un nouveau tir du Missile nucléaire M51-3 depuis le centre d'essais de missiles des Landes, entre Biscarrosse et Mimizan.

Le M51 a été tiré depuis la terre en direction de l'océan Atlantique nord. Ce missile de 12 mètres de haut qui pèse de l'ordre de 56 tonnes peut porter jusqu'à 10 bombes atomiques d'une puissance unitaire pouvant être d'une dizaine de fois la puissance de la bombe larguée sur Nagasaki et ayant chacune une trajectoire autonome (tête « Mirvées »). Chaque missile a un coût unitaire minimum de 120 millions d'Euros.

C'était le septième tir du programme M51 qui vise à mettre au point les 60 nouveaux missiles qui équiperont les 4 nouveaux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins dont le PDG de naval Group a annoncé à Brest, le 28 mai sur la chaîne Tebeo la livraison du dernier exemplaire en 2050.

<https://www.tebeo.bzh/replay/250-extra-local/11030219>

Il est nécessaire de stopper cette course suicidaire aux armements nucléaires qui concerne seulement 9 Etats qu's'arrogent un droit de vie et de mort sur l'humanité entière en violation totale du droit international.



Le gouvernement français confirme ainsi une nouvelle fois son refus obstiné mortifère et irresponsable de ne pas s'inscrire dans le mouvement mondial en faveur du désarmement nucléaire marqué en particulier par l'entrée en vigueur le 22 janvier 2021 du Traité sur l'Interdiction des Armes

Nucléaires (TIAN)<sup>1</sup> et de ne pas respecter ses propres engagements internationaux découlant de l'article 6 du Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP).

La crise sanitaire a montré que nous manquons de moyens pour la médecine et la recherche. Les Français sont en droit d'attendre que le gouvernement fasse preuve de raison et stoppe l'augmentation du budget de la défense nucléaire - qui devrait passer de 3,2 milliards d'euros en 2017 à 7 milliards en 2022 - pour mettre ces crédits au service de la santé et des besoins sociaux. En effet 120 millions d'euros, le prix d'un missile, équivalent au salaire de 7 500 infirmières, ou au prix de 24 000 respirateurs médicaux. Le Mouvement de la Paix rappelle que le Pape lors de son déplacement à Nagasaki et Hiroshima en 2019, avait déclaré que « [...] *l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires est aujourd'hui plus que jamais un crime, non seulement contre l'homme et sa dignité, mais aussi contre toute possibilité d'avenir dans notre maison commune* ».

### **C'est pourquoi, le Mouvement de la Paix appelle :**

- à organiser partout en France le mercredi 7 juillet 2021, des actions publiques pour exiger que la France respecte ses engagements découlant de l'article 6 du TNP et plus généralement, respecte le droit international qui interdit ces armes dangereuses, coûteuses, militairement inutiles et éthiquement inadmissibles,
- à signer la [pétition nationale pour la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires](#)
- à diffuser massivement en direction de l'opinion publique le [dépliant d'information réalisé par le collectif national des marches pour la paix](#)<sup>2</sup>,
- à demander à leurs parlementaires d'agir pour le respect du droit international,
- à demander aux candidats aux élections régionales qu'ils s'engagent à agir pour ces objectifs afin d'éviter que l'Etat ne gaspille l'argent des contribuables pour des dépenses illégales alors que ces collectivités manquent de ressources pour faire face à leurs obligations en termes d'éducation, de recherche, de culture, de budgets sociaux et d'aménagement des territoires ( transports publics, équipements sanitaires), investissements favorables à la création d'emplois utiles pour les populations et nécessaires au plan de la souveraineté nationale (énergie, médicaments et traitements médicaux, productions industrielles etc .) et de notre sécurité environnementale.

**A Paris, le mercredi 9 juin 2021**

**Le Mouvement de la Paix**

---

<sup>1</sup> En référence au 7 juillet 2017 : date de l'adoption du Traité sur l'interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) par l'Assemblée Générale de l'ONU

<sup>2</sup> Ce dépliant peut être commandé auprès du Mouvement de la Paix à [national@mvtpaix.org](mailto:national@mvtpaix.org) / Tél : 0140120912